

Sous la direction d'un Comité

Henri Trudel, Rédacteur

10ème Année

MONTREAL, SAMEDI, 24 SEPTEMBRE 1892

N° 200

MONTREAL

SAMEDI, 24 Septembre 1892

AVIS

M. JULES D. DROLET, gérant
de votre département des annonces,
est seul autorisé à solliciter des
annonces pour L'ETENDARD.

UN DERNIER MOT

Nous sommes surpris de voir la
Minerve, malgré ses soixante et
quelques printemps, montrer si
peu de sagesse. Nous ne pouvons
nous expliquer son attitude d'hier
que par cet axiome que les gens
agés ne se plaisent que dans le
passé.

Nous croirions difficilement, en
effet, que notre vénérable confrère
se figure que les vieilles balan-
çoires électorales qu'il réédite,
puissent être utiles à quelque
chose. Elles seraient à leur place,
tout au plus, dans quelque bouce
qu'elle d'allemand qui ne serait
profitable à personne, pas même à
la galerie, qui ne saurait en conce-
voir rien.

Nous ne répondons donc que
quelques mots au long article de
la Minerve. L'heure est trop
précieuse et les questions qui atti-
rent notre attention sont trop im-
portantes et en trop grand nombre
pour que nous recommandions un
débat qui a déjà été vidé entière-
ment, au moins cent fois. D'ail-
leurs la Minerve a trop d'esprit pour
croire que nos idées sur les faits
qu'elle rappelle puissent être modi-
fiées, pas plus d'ailleurs que les
siennes. Quand au public, il y a
longtemps son siège est fait sur
toutes ces questions.

Piquons donc au plus court.
Sans nous arrêter à M. Laro-
chelle qui n'est plus de ce monde,
et qu'il est inutile de faire sortir
de sa tombe, passons à la fameuse
lettre du docteur Trudel à notre
regretté fondateur, lettre qui n'a
eu ni l'effet de ne pas servir mon-
sieur Laroche, et de je ne sais con-
venir à Cloutier l'ont complètement
converti à la cause des pendards. J'ai
parlé assez longuement avec lui, il
m'a fait reproche de ne pas avoir
maintenu par moi-même, à Québec,
un couplet de ce même Sir John, mais
il est toujours cette pauvre noire de
Mercier et des libéraux.

Enfin, ma position est bien critique.
Je crains beaucoup de voir le clergé se
lever contre moi, à part MM. les
côtes Dupuis et Noisieux.
Il y a cette infâme contestation qui
m'inquiète. Si je ne reçois pas d'aide,
je suis un homme mort. Il est si im-
populaire de se mettre à organiser des
souscriptions. Je vous assure que ma
position n'est pas beaucoup enviable,
et je voudrais déjà voir la politique au
diable, surtout quand on voit tant de
défections de la part du clergé.

Qu'allons-nous faire si le clergé se
tourne contre moi ?
C'est la Minerve elle-même qui
souligne et malgré ses italiques
nombreuses on avouera que cette
lettre ne prouve pas le moins du
monde ce que le confrère veut éta-
blir, à savoir que son auteur a
manqué à ses engagements.

Nous voyons bien que M. Trudel
se plaint des ennus qu'il rencontre
et des reproches que lui adressent
certains membres du clergé. Mais
il ressort aussi du texte même de
cet écrit que l'ex-député de Cham-
plain ne considère pas ces reproches
comme fondés et qu'il est loin de
croire avoir mérité la lutte que le
clergé lui fait.

Donc au lieu d'un aveu, ce docu-
ment contient une justification.
La seule conclusion qu'on en puisse
tirer c'est que M. Trudel était
sincère dans tous ses actes, puis-
qu'il tenait dans l'intimité le
même langage qu'en public.

La Minerve comprend tellement
bien la faiblesse de cette
pièce, qu'elle croit devoir faire
intervenir un témoin arculaire
qui prétend avoir entendu M. Tru-
del prononcer son premier vote au
gouvernement Ross. Pour ceux
qui ont assisté comme nous aux
nombreuses joutes qui se sont fai-
tes alors dans le comté de Cham-
plain entre M. Ross lui-même et

le docteur Trudel, ce témoin rap-
porte là une bien jolie invention.
D'ailleurs cette accusation a
déjà été proférée; le principal in-
téressé l'a niée catégoriquement et
la prouve resté encore à faire.

Ceci règle la question pour le
moment.
Maintenant en ce qui concerne
M. Cook, nous sommes autorisés à
nier les propos de la Minerve.
M. Cook n'a jamais pris les en-
gagements que la Minerve l'accuse
d'avoir pris. Voilà qui est clair
n'est-ce pas ?

ECHOS

LA TEMPERATURE

Toronto, 23—11 p. m.
La pression continue à être élevée
sur les lacs et dans les districts de
l'Est. Le temps est beau et chaud. Plus
en certains endroits. Au Nord-Ouest, la
pression est très basse. Il fait beau et
chaud.
Température minimum et maximum
— Victoria, 40-56; Edmonton, 32-40;
Calgary, 38-53; Qu'Appelle, 46-66;
Winnipeg, 40-74; Prince-Albert, 54-68;
Sault Ste Marie, 80-73; Toronto, 57-72;
Kingston, 58-70; Montréal, 60-70; Qué-
bec, 50-68; Halifax, 60-64.

Probabilités pour les prochaines vingt-
quatre heures
Vents du sud-ouest et du sud-est.
Plus en certains endroits. Tempéra-
ture croissante.

A MONTREAL

La Société des Arts fait une de-
mande d'incorporation pour l'en-
couragement de l'art par la distri-
bution par lots, parmi les mem-
bres ou porteurs de billets de la
société, de toute peinture, de tout
dessin ou autres œuvres d'art pro-
duites par les membres de la so-
ciété ou publiés sous leur direc-
tion. Le siège de la société sera à
Montréal et le capital sera de \$100-
000. Les pétitionnaires sont MM.
L. P. Hébert, sculpteur, de Paris,
Louis Fréchette, homme de lettres,
Henri Trudel, journaliste, Arthur
Cholette, avocat, tous trois de
Montréal et N. Faucher de St-Mau-
rice, homme de lettres, de Qué-
bec.

M. McCreery, le président de la
compagnie de navigation Richelieu
et Ontario a commandé 75 aver-
tisseurs parisiens contre le feu
pour le vapeur "Québec" et autant
pour le vapeur "Montréal." Ce
système d'avertisseur a été inventé
par M. Charles Dion, un Canadien-
français résidant à Paris.

La commission royale du Mont-
réal et Sorel est ajournée à mardi,
le 27 courant.

Lundi, la cour d'Appel rendra
jugement dans la célèbre cause du
docteur Pavlidès.

L'esprit d'autrefois

Un jour l'odieux Simon dit au
jeune Louis XVII.
— Capet! si les royalistes te dé-
livraient, que ferais-tu ?
— Je vous pardonnerais, répondit
le jeune prince.

Beaumarchais s'était laissé unni-
traire par le duc de Chaulnes, sans
se battre avec lui. A quelque temps
de là, il reçoit un défi de M. de la
Blache.
— Allons donc! répondit-il; j'ai
refusé mieux!

A OTTAWA

Sir John Abbott et les honora-
bles MM. Chapleau, Oumet et
Tassé sont arrivés ici cette après-
midi.
L'honorable M. Haggart est de
retour à Ottawa.

Une séance du Conseil Exécutif,
qui devait avoir lieu hier, a été
reniée à aujourd'hui.

L'hon. M. Royal, lieutenant-
gouverneur des Territoires du
Nord-Ouest, est attendu prochainement
à Ottawa.

Le département de l'Intérieur a
reçu avis qu'un certain nombre de
cultivateurs du Michigan immi-
greront actuellement en Canada et
vont s'établir au Manitoba. Ils en
ont assez des Etats-Unis, ce para-
dis terrestre des libéraux.

Un certain nombre de capitalistes
d'Ottawa se sont formés en
compagnie sous le nom de "Crough-
ton Gold Mining Co" pour ex-
ploiter une mine d'or située à
neuf milles de Sudbury et que
l'on dit la plus riche du pays. Le
capital de la compagnie est de
\$1,000,000.

Feuillets détachés d'album:
En écrasant les auditeurs par son
éloquence, un orateur doit éviter de
les assommer. Le ton de l'éloquence
est l'écho de l'esprit, comme le chant
est l'écho de l'imagination lyrique.

SULLY-PARD'HOMME

Les jeunes filles savent que la valse a
deux temps et même trois temps, tan-
dis que la femme sur le retour se
souvent qu'elle n'a qu'un temps.
E. PAILLERON.

Librement notre ancienne mère-patrie,
c'est la préprophète, la haine atani-
que du prétre. Cette rage diabolique,
qui les a fait, depuis longtemps,
sécher aujourd'hui et fera bientôt des
ravages incroyables chez la famille ché-
rissée si nous, pères de famille chré-
tiens, nous ne détruisons résolument
les foyers de contagion.

Voulons-nous que nos enfants, en
grandes masses, soient exposés à con-
ter cette affreuse maladie qui laisse les
corps intacts, mais qui gèle les cours,
qui les couvre d'une lépre hideuse ?
Voulons-nous que dans quelques an-
nées nos églises soient désertes, que
ceux qui viendront après nous vivent
et meurent sans sacrements ? Eh bien !
nous le voulons pas, il faut agir
maintenant. Plus tard, ce sera trop
tard.

Et que l'on ne dise pas que cette
peste de la haine du prétre ne pourra
pas nous atteindre tant que notre
pays restera sous le régime actuel.
Quelle désolation y eût-il !
Cependant, le clergé y est, dans son
ensemble parfaitement exemplaire,
chaste, zélé, pauvre, humble, héroïque-
ment dévoué. Et pourtant les masses
s'éloignent de lui, s'éloignent des
sacrements, s'éloignent de Dieu et de
la Vie éternelle. Le chrétien ne peut
traverser la France sans verser des
larmes amères.

Sans doute, il y a eu jadis de graves
abus parmi le clergé français; mais ces
abus, si déplorables qu'ils aient été, ne
font pas de la religion un objet d'in-
différence religieuse qui rend ses
eaux courantes et dévastatrices sur
cette terre bénie, autrefois le royaume
de Jésus-Christ et de Marie. Cette
immense désolation est l'œuvre surtout
de la franc-maçonnerie, agissant sur
les masses par la mauvaise presse.

C'est elle qui a force de calomnies
contre les prêtres et les religieux, a
forcé d'exploiter perfidement contre la
religion les chutes de quelques Judas,
a saturé le cœur du peuple français de
haine, et ce qui est peut-être pire
encore, d'indifférence.

Voulons-nous, encore une fois, que
le Canada français tombe dans l'abîme
où agonise la France ? Si nous ne le
voulons pas, agissons maintenant.

Mais comment faut-il agir ? Que peu-
vent faire les laïques pour se protéger,
pour protéger surtout la jeune généra-
tion contre le terrible fléau qui nous
menace ? Plusieurs journaux ont
publié des articles éloquentes et
indignés contre les auteurs de
l'horrible campagne entreprise par
une presse impie. Mais quel effet
pratique peuvent avoir des articles
de journaux contre cette peste
morale qui nous envahit ? Aucun; pas
plus que les sermons les plus scientifi-
ques ne peuvent arrêter la marche du
choléra. A la parole il faut joindre
l'action: une action énergique, impitoyable.
Il faut mettre en quarantaine, il
faut désinfecter, il faut isoler, il faut
cadrer, il faut brûler. Voilà comment
on procède pour étouffer les
épidémies qui tuent les corps; voilà
comment il faut procéder contre les
infections qui tuent les âmes.

Il faut que les pères de famille
chrétiens de ce pays s'organisent pour
faire un corps homogène et efficace
face à la mauvaise presse, au mauvais
feuilleton, aux journalistes qui veulent
empoisonner notre peuple. Il faut une
organisation de pères de famille chré-
tiens qui se charge de traîner devant
les tribunaux civils les écrivains qui
compromettent nos femmes et nos enfants,
qui salissent nos prêtres. Il faut ac-
cuser de poursuites la Canada-Review
et ceux qui seraient tentés de l'imiter. Si
les lois actuelles ne suffisent pas, il faut
en faire voter d'autres.

Il faut isoler les moyens légitimes, il faut
empêcher de répandre autour d'eux le vi-
rus mortel dont ils sont infestés. Il
faut créer, et tout de suite, un conseil
central d'hygiène morale; non pas une
organisation platonique, non pas une
société de simples discoureurs; mais
une organisation qui agit, qui a le
nerf de la guerre, et promettant, là où
il le faut, le balai, le fer rouge, l'eau
bouillante et le feu.

Les perchérons rentrent moins dans
cette catégorie. Il y en avait un lot
important à l'exposition, beaucoup plus
qu'il n'y en avait dans nos parcs et
champs. Ils ont été très remarqués et
peuvent être considérés comme un
réalisme, — Fanchette et Boston, un
excellent reproducteur.

Ces animaux sont en parfait état, et
on sentait que leurs propriétaires con-
naissaient les concours et savaient pré-
senter leurs animaux.

Dans cette classe, citons en-
core les étalons de M. Black, de la Nou-
velle-Ecosse, qui avait un stock im-
portant d'animaux de choix. M. Mc-
Intosh, de Cass Bridge, Ontario.

Les Pères Trappistes d'Oka qui ont
présenté Bertrand, un fils de Satan,
cheval d'un caractère d'un caractère
très intéressant quoiqu'un peu en-
fermé, — Miquelot de St Marc, près Cham-
bley, M. Charles Robinson, tous agri-
culteurs très-partisans de l'élevage du
Percheron dans ce pays où il est des-
tiné à fournir — surtout avec des repro-
ducteurs — et à traiter — d'excellents
chevaux pour l'agriculture, ayant force
et vitesse.

Les chevaux de gros traits étaient
nombreux, mais l'ensemble était moins
satisfaisant que pour les autres classes.
Nous leur préférons les chevaux de
trait pesant moins de 1500 livres qui
présentent de très bons spécimens,
dignes d'encouragement.

Les Shire et les Suffolk ne comptaient
que quelques échantillons bien
choisis du reste et permettant d'appré-
cier les qualités de ces deux races assu-
rément recommandables, mais qui ne
sont pas les plus recherchés, du
moins, en ce qui concerne l'exposition.

Il nous tarde d'arriver aux trotteurs
qui étaient nombreux et parmi les-
quels nous avons remarqué des sujets
très-satisfaisants. Cette classe attirait
surtout l'attention des visiteurs, car
on aime particulièrement les courses
rapides, dont le mérite est si
apprécié, non seulement au Canada mais
aussi aux Etats-Unis. Signalons par-
mi les lauréats, M. O'Rourke de la
Longue Pointe qui a exposé trois ani-
maux et remporté trois prix, dont un
pour une pouliche de deux ans qui est
appelée Plat qui est venue de son
père l'excellent, citons encore M. M.
Joly frères, de Ste Rose, dont l'étalon
de 8 ans a remporté le premier prix et
qui exposait une belle paire de trot-
teurs, M. J. G. Edson, d'Ontario, M.
J. Jackson, etc. Nous en passons,
n'ayant pas l'intention de faire la
seconde édition de la liste des récom-
penses.

librement notre ancienne mère-patrie,
c'est la préprophète, la haine atani-
que du prétre. Cette rage diabolique,
qui les a fait, depuis longtemps,
sécher aujourd'hui et fera bientôt des
ravages incroyables chez la famille ché-
rissée si nous, pères de famille chré-
tiens, nous ne détruisons résolument
les foyers de contagion.

Voulons-nous que nos enfants, en
grandes masses, soient exposés à con-
ter cette affreuse maladie qui laisse les
corps intacts, mais qui gèle les cours,
qui les couvre d'une lépre hideuse ?
Voulons-nous que dans quelques an-
nées nos églises soient désertes, que
ceux qui viendront après nous vivent
et meurent sans sacrements ? Eh bien !
nous le voulons pas, il faut agir
maintenant. Plus tard, ce sera trop
tard.

Et que l'on ne dise pas que cette
peste de la haine du prétre ne pourra
pas nous atteindre tant que notre
pays restera sous le régime actuel.
Quelle désolation y eût-il !
Cependant, le clergé y est, dans son
ensemble parfaitement exemplaire,
chaste, zélé, pauvre, humble, héroïque-
ment dévoué. Et pourtant les masses
s'éloignent de lui, s'éloignent des
sacrements, s'éloignent de Dieu et de
la Vie éternelle. Le chrétien ne peut
traverser la France sans verser des
larmes amères.

Sans doute, il y a eu jadis de graves
abus parmi le clergé français; mais ces
abus, si déplorables qu'ils aient été, ne
font pas de la religion un objet d'in-
différence religieuse qui rend ses
eaux courantes et dévastatrices sur
cette terre bénie, autrefois le royaume
de Jésus-Christ et de Marie. Cette
immense désolation est l'œuvre surtout
de la franc-maçonnerie, agissant sur
les masses par la mauvaise presse.

C'est elle qui a force de calomnies
contre les prêtres et les religieux, a
forcé d'exploiter perfidement contre la
religion les chutes de quelques Judas,
a saturé le cœur du peuple français de
haine, et ce qui est peut-être pire
encore, d'indifférence.

Voulons-nous, encore une fois, que
le Canada français tombe dans l'abîme
où agonise la France ? Si nous ne le
voulons pas, agissons maintenant.

Mais comment faut-il agir ? Que peu-
vent faire les laïques pour se protéger,
pour protéger surtout la jeune généra-
tion contre le terrible fléau qui nous
menace ? Plusieurs journaux ont
publié des articles éloquentes et
indignés contre les auteurs de
l'horrible campagne entreprise par
une presse impie. Mais quel effet
pratique peuvent avoir des articles
de journaux contre cette peste
morale qui nous envahit ? Aucun; pas
plus que les sermons les plus scientifi-
ques ne peuvent arrêter la marche du
choléra. A la parole il faut joindre
l'action: une action énergique, impitoyable.
Il faut mettre en quarantaine, il
faut désinfecter, il faut isoler, il faut
cadrer, il faut brûler. Voilà comment
on procède pour étouffer les
épidémies qui tuent les corps; voilà
comment il faut procéder contre les
infections qui tuent les âmes.

Il faut que les pères de famille
chrétiens de ce pays s'organisent pour
faire un corps homogène et efficace
face à la mauvaise presse, au mauvais
feuilleton, aux journalistes qui veulent
empoisonner notre peuple. Il faut une
organisation de pères de famille chré-
tiens qui se charge de traîner devant
les tribunaux civils les écrivains qui
compromettent nos femmes et nos enfants,
qui salissent nos prêtres. Il faut ac-
cuser de poursuites la Canada-Review
et ceux qui seraient tentés de l'imiter. Si
les lois actuelles ne suffisent pas, il faut
en faire voter d'autres.

Il faut isoler les moyens légitimes, il faut
empêcher de répandre autour d'eux le vi-
rus mortel dont ils sont infestés. Il
faut créer, et tout de suite, un conseil
central d'hygiène morale; non pas une
organisation platonique, non pas une
société de simples discoureurs; mais
une organisation qui agit, qui a le
nerf de la guerre, et promettant, là où
il le faut, le balai, le fer rouge, l'eau
bouillante et le feu.

Les perchérons rentrent moins dans
cette catégorie. Il y en avait un lot
important à l'exposition, beaucoup plus
qu'il n'y en avait dans nos parcs et
champs. Ils ont été très remarqués et
peuvent être considérés comme un
réalisme, — Fanchette et Boston, un
excellent reproducteur.

Ces animaux sont en parfait état, et
on sentait que leurs propriétaires con-
naissaient les concours et savaient pré-
senter leurs animaux.

Dans cette classe, citons en-
core les étalons de M. Black, de la Nou-
velle-Ecosse, qui avait un stock im-
portant d'animaux de choix. M. Mc-
Intosh, de Cass Bridge, Ontario.

Les Pères Trappistes d'Oka qui ont
présenté Bertrand, un fils de Satan,
cheval d'un caractère d'un caractère
très intéressant quoiqu'un peu en-
fermé, — Miquelot de St Marc, près Cham-
bley, M. Charles Robinson, tous agri-
culteurs très-partisans de l'élevage du
Percheron dans ce pays où il est des-
tiné à fournir — surtout avec des repro-
ducteurs — et à traiter — d'excellents
chevaux pour l'agriculture, ayant force
et vitesse.

Les chevaux de gros traits étaient
nombreux, mais l'ensemble était moins
satisfaisant que pour les autres classes.
Nous leur préférons les chevaux de
trait pesant moins de 1500 livres qui
présentent de très bons spécimens,
dignes d'encouragement.

Les Shire et les Suffolk ne comptaient
que quelques échantillons bien
choisis du reste et permettant d'appré-
cier les qualités de ces deux races assu-
rément recommandables, mais qui ne
sont pas les plus recherchés, du
moins, en ce qui concerne l'exposition.

La très nombreuse, ou pour mieux
dire la trop nombreuse division en
classes, n'avait pas permis cependant
de trouver une catégorie spéciale pour
les Normands qui, cependant, étaient
assez nombreux pour mériter cette fa-
veur. On les a mis dans les carrossiers
aut tant que nous avons pu le savoir,
car il n'est pas toujours aisé pour un
étranger d'obtenir les renseignements
nécessaires, grâce à l'absence de cata-
logue et aussi grâce à l'installation du
concours.

Parmi les chevaux de race nor-
mande nous signalerons ceux du Haras Na-
tional, dont Holophrène a remporté le
second prix, le lot exposé par M. Robert
Nes qui était vraiment remarquable
comme performance de chacun des
sujets. Ces chevaux conviennent à ce
premier ordre; ils ont de l'allure; ils ont
de belles formes et leur acclimatation
est facile. Nous ne doutons pas de leur
succès.

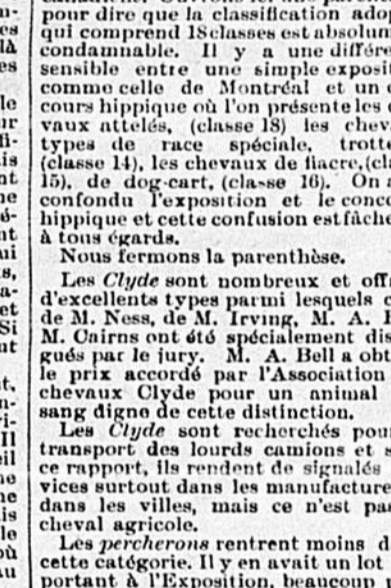
Enfin les chevaux pur sang méritent
une mention spéciale, car il y avait
plusieurs spécimens dignes de figurer
dans les plus brillantes expositions et
concours d'Europe.

Il nous reste à parler des animaux de
la race bovine; ce sera l'objet d'un
prochain article.

— Pour les cors, les ver-
rues les oignons employez le
Wight's Corn & Wart Cure.
En vente chez les pharmaciens
25c la bouteille ou chez
J. H. Nault, Prop., 2449 rue
Notre-Dame.

LES GLINSERETTES
Ne manquez pas d'aller voir la fa-
meuse troupe d'acrobates "Les Glinsere-
ttes," c'est la plus belle attraction
qui soit venue à Montréal; ils jouent
au Parc Sohmer, l'après-midi de 3 à 5
et le soir de 8 à 10 heures. 190-5

TOUT NOUVEAU!
L'AVEZ-VOUS VU ?
LE
PAIN-KILLER
GRANDE BOUTEILLE



L'ancien Prix Populaire 25c.

SAVON
On le trouve par-
tout.



SAVON
Tous en sont sa-
tisfaits.

NOUVEAU
The Flat Opening Blank Book
PATENTE KINNARD
Le livre relié le plus fort du monde
Quand il est ouvert, votre bureau n'est
aucun plat qui gêne le travail.
Venez l'examiner.
C'est justement ce qu'il faut dans tous les bu-
reaux d'affaires.
MORTON, PHILLIPS & CIE
1765 et 1767 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

La très nombreuse, ou pour mieux
dire la trop nombreuse division en
classes, n'avait pas permis cependant
de trouver une catégorie spéciale pour
les Normands qui, cependant, étaient
assez nombreux pour mériter cette fa-
veur. On les a mis dans les carrossiers
aut tant que nous avons pu le savoir,
car il n'est pas toujours aisé pour un
étranger d'obtenir les renseignements
nécessaires, grâce à l'absence de cata-
logue et aussi grâce à l'installation du
concours.

Parmi les chevaux de race nor-
mande nous signalerons ceux du Haras Na-
tional, dont Holophrène a remporté le
second prix, le lot exposé par M. Robert
Nes qui était vraiment remarquable
comme performance de chacun des
sujets. Ces chevaux conviennent à ce
premier ordre; ils ont de l'allure; ils ont
de belles formes et leur acclimatation
est facile. Nous ne doutons pas de leur
succès.

Enfin les chevaux pur sang méritent
une mention spéciale, car il y avait
plusieurs spécimens dignes de figurer
dans les plus brillantes expositions et
concours d'Europe.

Il nous reste à parler des animaux de
la race bovine; ce sera l'objet d'un
prochain article.

— Pour les cors, les ver-
rues les oignons employez le
Wight's Corn & Wart Cure.
En vente chez les pharmaciens
25c la bouteille ou chez
J. H. Nault, Prop., 2449 rue
Notre-Dame.

LES GLINSERETTES
Ne manquez pas d'aller voir la fa-
meuse troupe d'acrobates "Les Glinsere-
ttes," c'est la plus belle attraction
qui soit venue à Montréal; ils jouent
au Parc Sohmer, l'après-midi de 3 à 5
et le soir de 8 à 10 heures. 190-5

TOUT NOUVEAU!
L'AVEZ-VOUS VU ?
LE
PAIN-KILLER
GRANDE BOUTEILLE



L'ancien Prix Populaire 25c.

SAVON
On le trouve par-
tout.



SAVON
Tous en sont sa-
tisfaits.

NOUVEAU
The Flat Opening Blank Book
PATENTE KINNARD
Le livre relié le plus fort du monde
Quand il est ouvert, votre bureau n'est
aucun plat qui gêne le travail.
Venez l'examiner.
C'est justement ce qu'il faut dans tous les bu-
reaux d'affaires.
MORTON, PHILLIPS & CIE
1765 et 1767 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

R. R. R.
RADWAY'S
READY RELIEF.
Le meilleur remède au monde pour
l'usage des familles et celui
qui coûte le moins cher
Il ne manque jamais de soulager

LA DOULEUR
Par sa puissance extraordinaire et merveil-
leuse à guérir les maux de tête, les
autres maux de tête, etc.

Rhumatisme et Névralgie
Application du READY RELIEF sur les
parties du mal procure du soulagement
INTERIEUREMENT, une demi ou une cuil-
lerée à thé dans un demi gobelet d'eau, quatre
ou cinq fois par jour, les crampes, les vomis-
sements, les palpitations du cœur, l'insomnie, le
mal de dents, les coliques, et toutes
les douleurs intérieures.

Remède pour toutes les maladies de
l'Estomac, la Dysenterie, la Diarrhée,
le Choléra morbus.

Une demi cuillerée de ce médicament
READY RELIEF dans un demi gobelet d'eau
répété aussi souvent que la diarrhée continue
et une cuillerée de ce médicament, prise sur
l'estomac et sur l'abdomen, procure un
prompt soulagement et produit bientôt la
guérison.

La Malaria dans ses diverses
formes guérie et prévenue
Il n'y a pas au monde un remède qui guérisse
la fièvre et toutes les autres maladies bilieuses
et fébriles, telles que les fièvres, les malarie,
le typhoïde, les choléras, etc. LES PILULES DE
RADWAY agissent promptement que le READY
RELIEF de RADWAY.

UNE GUERISON CERTAINE DE LA FIEVRE
LE READY RELIEF DE RADWAY guérit
la fièvre et la prévient. Voici pour 25 centes
un remède qui guérit toutes les fièvres et
qui permet de vivre indemne dans les
districts où sévissent les fièvres. Il a guéri des
milliers de personnes. N'ingérez dans une
cuillerée à thé dans un verre d'eau prise en
se levant le matin procure le système de son-
tage. Une bouteille de 25 centes. Acheté
toute une famille et il en restera assez pour
guérir toutes les espèces de douleurs causées par
ceux-ci.

Une par bouteille En vente chez les dro-
guistes SUR VOUS LE REMÈDE DE RADWAY

PILULES DE RADWAY
Cathartique excellent et doux
Purgatives complètes, opératives douces
Elles agissent sur le canal intestinal
elles, infaillibles dans leurs effets
et naturelles dans leur
opération.

Elles sont parfaitement innocentes, écartent
tout danger de constipation, évitent
toute irritation, régularisent le transit
intestinal.

PILULES DE RADWAY
Pour la guérison de tous les diarrées de l'Estomac,
du Foie, des Intestins, des Nerfs,
GONORRÉES, de la VESSIE, des MALADIES NÉ-
PHRITIQUES, de l'INDIGESTION, de la DYSPÉ-
SIE, de la FIEVRE, de l'INFLAMMATION
INTESTINALE, des HÉMORRHOÏDES,
de tous les dérangements des Viscères Intérieurs,
et de toutes les affections de la Vessie, de
la Prostate, de la Blennorrhée, de la
LÉPTE.

LA DYSPÉPSIE
LES PILULES DU DR RADWAY sont un
excellent remède

LA COMMISSION ROYALE

Québec, 21.—Les commissaires royaux continuent leur enquête. Sir A. P. Caron assista à la séance d'hier avec ses avocats et sembla très à l'aise. La fin du témoignage de M. Scott ne révéla rien de compromettant dans les transactions qui eurent lieu entre la compagnie de Sir A. P. Caron et aucun membre du gouvernement.

LE CHOLERA

M. le Dr J. L. Desroches, rédacteur en chef du Journal d'Hygiène, l'opinion de ce médecin, qui a été en contact avec des cholériques, est que l'hygiène est la seule mesure préventive.

On demande un rapport touchant la construction de 36 milles, à partir de la jonction du chemin de fer du Nord jusqu'à Saint-Raymond.

Le contrat pour la construction de 135 milles de chemin, à partir de la jonction de St-Jean et de St-Jacques, a été accordé à M. J. C. P. Ross.

En 1884, pour 32 milles à partir de la jonction de C. P. R. jusqu'à St-Raymond, \$3,240 par mille, un total de \$103,680.

En 1885, pour 35 milles jusqu'au nord de St-Raymond, 50 milles \$190,000.

En 1887, pour 9 milles, \$28,000. Ce dernier item est une erreur de distance au bout nord du chemin.

En 1888, pour 12 milles de chemin nouveau à travers de la rivière et de la rivière St-Charles, \$30,000.

En 1889, un transfert de 30 milles de la compagnie et Lac Saint-Jean, \$90,000.

En 1890, 20 milles de la branche de Chicoutimi, \$64,000.

Quand ces subsides ont-ils été accordés à cette compagnie?

Ces subsides furent accordés en 1886. Le Saguenay et le lac St-Jean n'est pas la même compagnie que celle qui existe actuellement.

Il y a eu correspondance pour l'achat de cette compagnie, et après législation, nous avons eu le pouvoir d'exploiter cette branche.

Il y a eu subsides en ce contrat deux subsides, \$84,000 et \$90,000. Pourquoi ces subsides?

Le premier pour 120 milles au nord de St-Raymond, et le deuxième pour 21 autres milles plus haut.

Il y a eu subsides entre la compagnie et M. Beemer se rapportant aux subsides accordés après le contrat passé?

Non, c'était entendu dans ce contrat. La compagnie de construction a subi la lettre de la compagnie pour l'achat de la compagnie.

On mentionne dans le contrat, en avant-veille. Pour quel montant y en avait-il?

Il devait y avoir \$200,000 de débetures et M. Beemer devait les avoir et des débetures ont été données à M. Beemer pour 150 mille.

Par ce contrat \$120,000 devaient être payés à la société de construction A-t-elle été payée?

Non, parce que M. Beemer n'a pu remplir son contrat.

Les débetures non vendues ont été gardées par la compagnie pour d'autres dettes. Une partie de ces débetures furent vendues à \$200,000 à Londres par les agents de Beemer et les autres ne sont pas vendues.

Quel montant de sur les débetures fut payé pour garantir l'intérêt? R. Quarante pour cent de leur valeur et ce fut déposé avec le gouvernement provincial. La valeur de ces débetures, en Angleterre, était de 93.

Beemer n'a pas payé \$150,000 tel que requis par le contrat et la compagnie n'a pas payé de l'argent.

Beemer n'a pas touché l'argent; \$250,000 ont été enfermés dans le fonds de construction du chemin.

Le témoin produit une liste des subsides reçus du parlement fédéral au chemin de Québec et Lac Saint-Jean et consent à ce que les livres soient placés entre les mains de M. H. Plim-soll, comptable de Montréal, pour vérification de cette liste.

Il indique le nom des membres qui composent les actionnaires de la compagnie de construction. Ce sont :

Table listing names and amounts: John Ross \$25,000, J. G. Ross \$25,000, Wm. Whitchell \$25,000, J. Connolly \$25,000, J. B. Renaud \$5,000, W. S. Hodgden \$25,000, Sir A. P. Caron \$2,500, E. Beaudet \$3,000, I. Thibault \$2,500, P. Vallée \$3,000.

Ces noms ont été donnés comme faisant partie des actionnaires du chemin de fer, c'est une erreur. Ces noms commencent à Ross et finissent à Vallée ne sont plus actionnaires du chemin de fer, mais de la compagnie en construction.

Cette liste a été faite exprès pour tromper les personnes intéressées, mais on ne voulait pas donner au gouvernement l'information qu'il voulait. On croyait que le gouvernement voulait savoir quelles étaient les personnes intéressées.

Vous avez fourni cette liste après avoir consulté les directeurs? R. Oui.

La compagnie de construction du chemin a-t-elle souscrit au fonds d'élection de Sir A. P. Caron? R. Non.

Une vive discussion s'engagea au sujet d'une question posée par M. Beemer à savoir si la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean, sur promesse ou de toute autre manière, avait fait des avances d'argent, de 1882 à 1881, à Sir A. P. Caron, ou quelques-uns de ses amis, pour la Chambre des Communes au Canada.

Les juges Routhier et Tait décident unanimement que la question est légitime et que l'enquête ne doit pas être limitée.

La question suivante fut donc lue au témoin ainsi : Les compagnies ont-elles, par faveur, par ou par toute autre méthode, contribué au fonds électoral, ou avancé de l'argent à certaines personnes pour un tel fonds, afin de faire élire Sir A. P. Caron, ou pour assurer le triomphe des partisans de Sir A. P. Caron à la Chambre des Communes, durant la période plus haut mentionnée?

R. Non.

Q. N'est-il pas vrai que durant l'automne de 1882, peu de temps après les élections générales, la compagnie de construction a fourni la somme de \$10,000 à des membres de la compagnie pour être employés à des fins d'élections qui devaient se faire?

R. Non.

Q. Vous savez qu'il y avait à Québec un trésorier ayant en mains les fonds pour l'élection de Sir A. P. Caron et celles de ses membres de la compagnie? R. J'ignorais cela. J'ai vu seulement sur les journaux que l'honorable Thomas McGreevy était trésorier.

Q. N'avez-vous jamais eu de conversation avec Sir A. P. Caron relativement à certaine contribution d'argent pour la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie de Lumber, pour son élection ou pour celle de quelques-uns de ses partisans? R. Je ne me rappelle pas avoir eu de conversation avec Sir A. P. Caron.

UN MIRACLE A LONDRES

Recit important par un citoyen bien connu

M. J. Powell, No 33 rue Alma, raconte une merveille à un représentant de l'Advertiser. Torturé par des rhumatismes atroces depuis son enfance, il échappa à la mort. Histoire pleine d'espoirance pour d'autres affligés.

LE CHOLERA

M. le Dr J. L. Desroches, rédacteur en chef du Journal d'Hygiène, l'opinion de ce médecin, qui a été en contact avec des cholériques, est que l'hygiène est la seule mesure préventive.

On demande un rapport touchant la construction de 36 milles, à partir de la jonction du chemin de fer du Nord jusqu'à Saint-Raymond.

Le contrat pour la construction de 135 milles de chemin, à partir de la jonction de St-Jean et de St-Jacques, a été accordé à M. J. C. P. Ross.

En 1884, pour 32 milles à partir de la jonction de C. P. R. jusqu'à St-Raymond, \$3,240 par mille, un total de \$103,680.

En 1885, pour 35 milles jusqu'au nord de St-Raymond, 50 milles \$190,000.

En 1887, pour 9 milles, \$28,000. Ce dernier item est une erreur de distance au bout nord du chemin.

En 1888, pour 12 milles de chemin nouveau à travers de la rivière et de la rivière St-Charles, \$30,000.

En 1889, un transfert de 30 milles de la compagnie et Lac Saint-Jean, \$90,000.

En 1890, 20 milles de la branche de Chicoutimi, \$64,000.

Quand ces subsides ont-ils été accordés à cette compagnie?

Ces subsides furent accordés en 1886. Le Saguenay et le lac St-Jean n'est pas la même compagnie que celle qui existe actuellement.

Il y a eu correspondance pour l'achat de cette compagnie, et après législation, nous avons eu le pouvoir d'exploiter cette branche.

Il y a eu subsides en ce contrat deux subsides, \$84,000 et \$90,000. Pourquoi ces subsides?

Le premier pour 120 milles au nord de St-Raymond, et le deuxième pour 21 autres milles plus haut.

Il y a eu subsides entre la compagnie et M. Beemer se rapportant aux subsides accordés après le contrat passé?

Non, c'était entendu dans ce contrat. La compagnie de construction a subi la lettre de la compagnie pour l'achat de la compagnie.

On mentionne dans le contrat, en avant-veille. Pour quel montant y en avait-il?

Il devait y avoir \$200,000 de débetures et M. Beemer devait les avoir et des débetures ont été données à M. Beemer pour 150 mille.

Par ce contrat \$120,000 devaient être payés à la société de construction A-t-elle été payée?

Non, parce que M. Beemer n'a pu remplir son contrat.

Les débetures non vendues ont été gardées par la compagnie pour d'autres dettes. Une partie de ces débetures furent vendues à \$200,000 à Londres par les agents de Beemer et les autres ne sont pas vendues.

Quel montant de sur les débetures fut payé pour garantir l'intérêt? R. Quarante pour cent de leur valeur et ce fut déposé avec le gouvernement provincial. La valeur de ces débetures, en Angleterre, était de 93.

Beemer n'a pas payé \$150,000 tel que requis par le contrat et la compagnie n'a pas payé de l'argent.

Beemer n'a pas touché l'argent; \$250,000 ont été enfermés dans le fonds de construction du chemin.

Le témoin produit une liste des subsides reçus du parlement fédéral au chemin de Québec et Lac Saint-Jean et consent à ce que les livres soient placés entre les mains de M. H. Plim-soll, comptable de Montréal, pour vérification de cette liste.

Il indique le nom des membres qui composent les actionnaires de la compagnie de construction. Ce sont :

Table listing names and amounts: John Ross \$25,000, J. G. Ross \$25,000, Wm. Whitchell \$25,000, J. Connolly \$25,000, J. B. Renaud \$5,000, W. S. Hodgden \$25,000, Sir A. P. Caron \$2,500, E. Beaudet \$3,000, I. Thibault \$2,500, P. Vallée \$3,000.

Ces noms ont été donnés comme faisant partie des actionnaires du chemin de fer, c'est une erreur. Ces noms commencent à Ross et finissent à Vallée ne sont plus actionnaires du chemin de fer, mais de la compagnie en construction.

Cette liste a été faite exprès pour tromper les personnes intéressées, mais on ne voulait pas donner au gouvernement l'information qu'il voulait. On croyait que le gouvernement voulait savoir quelles étaient les personnes intéressées.

Vous avez fourni cette liste après avoir consulté les directeurs? R. Oui.

La compagnie de construction du chemin a-t-elle souscrit au fonds d'élection de Sir A. P. Caron? R. Non.

Une vive discussion s'engagea au sujet d'une question posée par M. Beemer à savoir si la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean, sur promesse ou de toute autre manière, avait fait des avances d'argent, de 1882 à 1881, à Sir A. P. Caron, ou quelques-uns de ses amis, pour la Chambre des Communes au Canada.

Les juges Routhier et Tait décident unanimement que la question est légitime et que l'enquête ne doit pas être limitée.

La question suivante fut donc lue au témoin ainsi : Les compagnies ont-elles, par faveur, par ou par toute autre méthode, contribué au fonds électoral, ou avancé de l'argent à certaines personnes pour un tel fonds, afin de faire élire Sir A. P. Caron, ou pour assurer le triomphe des partisans de Sir A. P. Caron à la Chambre des Communes, durant la période plus haut mentionnée?

R. Non.

Q. N'est-il pas vrai que durant l'automne de 1882, peu de temps après les élections générales, la compagnie de construction a fourni la somme de \$10,000 à des membres de la compagnie pour être employés à des fins d'élections qui devaient se faire?

R. Non.

Q. Vous savez qu'il y avait à Québec un trésorier ayant en mains les fonds pour l'élection de Sir A. P. Caron et celles de ses membres de la compagnie? R. J'ignorais cela. J'ai vu seulement sur les journaux que l'honorable Thomas McGreevy était trésorier.

Q. N'avez-vous jamais eu de conversation avec Sir A. P. Caron relativement à certaine contribution d'argent pour la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie de Lumber, pour son élection ou pour celle de quelques-uns de ses partisans? R. Je ne me rappelle pas avoir eu de conversation avec Sir A. P. Caron.

LE CHOLERA

M. le Dr J. L. Desroches, rédacteur en chef du Journal d'Hygiène, l'opinion de ce médecin, qui a été en contact avec des cholériques, est que l'hygiène est la seule mesure préventive.

On demande un rapport touchant la construction de 36 milles, à partir de la jonction du chemin de fer du Nord jusqu'à Saint-Raymond.

Le contrat pour la construction de 135 milles de chemin, à partir de la jonction de St-Jean et de St-Jacques, a été accordé à M. J. C. P. Ross.

En 1884, pour 32 milles à partir de la jonction de C. P. R. jusqu'à St-Raymond, \$3,240 par mille, un total de \$103,680.

En 1885, pour 35 milles jusqu'au nord de St-Raymond, 50 milles \$190,000.

En 1887, pour 9 milles, \$28,000. Ce dernier item est une erreur de distance au bout nord du chemin.

En 1888, pour 12 milles de chemin nouveau à travers de la rivière et de la rivière St-Charles, \$30,000.

En 1889, un transfert de 30 milles de la compagnie et Lac Saint-Jean, \$90,000.

En 1890, 20 milles de la branche de Chicoutimi, \$64,000.

Quand ces subsides ont-ils été accordés à cette compagnie?

Ces subsides furent accordés en 1886. Le Saguenay et le lac St-Jean n'est pas la même compagnie que celle qui existe actuellement.

Il y a eu correspondance pour l'achat de cette compagnie, et après législation, nous avons eu le pouvoir d'exploiter cette branche.

Il y a eu subsides en ce contrat deux subsides, \$84,000 et \$90,000. Pourquoi ces subsides?

Le premier pour 120 milles au nord de St-Raymond, et le deuxième pour 21 autres milles plus haut.

Il y a eu subsides entre la compagnie et M. Beemer se rapportant aux subsides accordés après le contrat passé?

Non, c'était entendu dans ce contrat. La compagnie de construction a subi la lettre de la compagnie pour l'achat de la compagnie.

On mentionne dans le contrat, en avant-veille. Pour quel montant y en avait-il?

Il devait y avoir \$200,000 de débetures et M. Beemer devait les avoir et des débetures ont été données à M. Beemer pour 150 mille.

Par ce contrat \$120,000 devaient être payés à la société de construction A-t-elle été payée?

Non, parce que M. Beemer n'a pu remplir son contrat.

Les débetures non vendues ont été gardées par la compagnie pour d'autres dettes. Une partie de ces débetures furent vendues à \$200,000 à Londres par les agents de Beemer et les autres ne sont pas vendues.

Quel montant de sur les débetures fut payé pour garantir l'intérêt? R. Quarante pour cent de leur valeur et ce fut déposé avec le gouvernement provincial. La valeur de ces débetures, en Angleterre, était de 93.

Beemer n'a pas payé \$150,000 tel que requis par le contrat et la compagnie n'a pas payé de l'argent.

Beemer n'a pas touché l'argent; \$250,000 ont été enfermés dans le fonds de construction du chemin.

Le témoin produit une liste des subsides reçus du parlement fédéral au chemin de Québec et Lac Saint-Jean et consent à ce que les livres soient placés entre les mains de M. H. Plim-soll, comptable de Montréal, pour vérification de cette liste.

Il indique le nom des membres qui composent les actionnaires de la compagnie de construction. Ce sont :

Table listing names and amounts: John Ross \$25,000, J. G. Ross \$25,000, Wm. Whitchell \$25,000, J. Connolly \$25,000, J. B. Renaud \$5,000, W. S. Hodgden \$25,000, Sir A. P. Caron \$2,500, E. Beaudet \$3,000, I. Thibault \$2,500, P. Vallée \$3,000.

Ces noms ont été donnés comme faisant partie des actionnaires du chemin de fer, c'est une erreur. Ces noms commencent à Ross et finissent à Vallée ne sont plus actionnaires du chemin de fer, mais de la compagnie en construction.

Cette liste a été faite exprès pour tromper les personnes intéressées, mais on ne voulait pas donner au gouvernement l'information qu'il voulait. On croyait que le gouvernement voulait savoir quelles étaient les personnes intéressées.

Vous avez fourni cette liste après avoir consulté les directeurs? R. Oui.

La compagnie de construction du chemin a-t-elle souscrit au fonds d'élection de Sir A. P. Caron? R. Non.

Une vive discussion s'engagea au sujet d'une question posée par M. Beemer à savoir si la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean, sur promesse ou de toute autre manière, avait fait des avances d'argent, de 1882 à 1881, à Sir A. P. Caron, ou quelques-uns de ses amis, pour la Chambre des Communes au Canada.

Les juges Routhier et Tait décident unanimement que la question est légitime et que l'enquête ne doit pas être limitée.

La question suivante fut donc lue au témoin ainsi : Les compagnies ont-elles, par faveur, par ou par toute autre méthode, contribué au fonds électoral, ou avancé de l'argent à certaines personnes pour un tel fonds, afin de faire élire Sir A. P. Caron, ou pour assurer le triomphe des partisans de Sir A. P. Caron à la Chambre des Communes, durant la période plus haut mentionnée?

R. Non.

Q. N'est-il pas vrai que durant l'automne de 1882, peu de temps après les élections générales, la compagnie de construction a fourni la somme de \$10,000 à des membres de la compagnie pour être employés à des fins d'élections qui devaient se faire?

R. Non.

Q. Vous savez qu'il y avait à Québec un trésorier ayant en mains les fonds pour l'élection de Sir A. P. Caron et celles de ses membres de la compagnie? R. J'ignorais cela. J'ai vu seulement sur les journaux que l'honorable Thomas McGreevy était trésorier.

Q. N'avez-vous jamais eu de conversation avec Sir A. P. Caron relativement à certaine contribution d'argent pour la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie de Lumber, pour son élection ou pour celle de quelques-uns de ses partisans? R. Je ne me rappelle pas avoir eu de conversation avec Sir A. P. Caron.

LE CHOLERA

M. le Dr J. L. Desroches, rédacteur en chef du Journal d'Hygiène, l'opinion de ce médecin, qui a été en contact avec des cholériques, est que l'hygiène est la seule mesure préventive.

On demande un rapport touchant la construction de 36 milles, à partir de la jonction du chemin de fer du Nord jusqu'à Saint-Raymond.

Le contrat pour la construction de 135 milles de chemin, à partir de la jonction de St-Jean et de St-Jacques, a été accordé à M. J. C. P. Ross.

En 1884, pour 32 milles à partir de la jonction de C. P. R. jusqu'à St-Raymond, \$3,240 par mille, un total de \$103,680.

En 1885, pour 35 milles jusqu'au nord de St-Raymond, 50 milles \$190,000.

En 1887, pour 9 milles, \$28,000. Ce dernier item est une erreur de distance au bout nord du chemin.

En 1888, pour 12 milles de chemin nouveau à travers de la rivière et de la rivière St-Charles, \$30,000.

En 1889, un transfert de 30 milles de la compagnie et Lac Saint-Jean, \$90,000.

En 1890, 20 milles de la branche de Chicoutimi, \$64,000.

Quand ces subsides ont-ils été accordés à cette compagnie?

Ces subsides furent accordés en 1886. Le Saguenay et le lac St-Jean n'est pas la même compagnie que celle qui existe actuellement.

Il y a eu correspondance pour l'achat de cette compagnie, et après législation, nous avons eu le pouvoir d'exploiter cette branche.

Il y a eu subsides en ce contrat deux subsides, \$84,000 et \$90,000. Pourquoi ces subsides?

Le premier pour 120 milles au nord de St-Raymond, et le deuxième pour 21 autres milles plus haut.

Il y a eu subsides entre la compagnie et M. Beemer se rapportant aux subsides accordés après le contrat passé?

Non, c'était entendu dans ce contrat. La compagnie de construction a subi la lettre de la compagnie pour l'achat de la compagnie.

On mentionne dans le contrat, en avant-veille. Pour quel montant y en avait-il?

Il devait y avoir \$200,000 de débetures et M. Beemer devait les avoir et des débetures ont été données à M. Beemer pour 150 mille.

Par ce contrat \$120,000 devaient être payés à la société de construction A-t-elle été payée?

Non, parce que M. Beemer n'a pu remplir son contrat.

Les débetures non vendues ont été gardées par la compagnie pour d'autres dettes. Une partie de ces débetures furent vendues à \$200,000 à Londres par les agents de Beemer et les autres ne sont pas vendues.

Quel montant de sur les débetures fut payé pour garantir l'intérêt? R. Quarante pour cent de leur valeur et ce fut déposé avec le gouvernement provincial. La valeur de ces débetures, en Angleterre, était de 93.

Beemer n'a pas payé \$150,000 tel que requis par le contrat et la compagnie n'a pas payé de l'argent.

Beemer n'a pas touché l'argent; \$250,000 ont été enfermés dans le fonds de construction du chemin.

Le témoin produit une liste des subsides reçus du parlement fédéral au chemin de Québec et Lac Saint-Jean et consent à ce que les livres soient placés entre les mains de M. H. Plim-soll, comptable de Montréal, pour vérification de cette liste.

Il indique le nom des membres qui composent les actionnaires de la compagnie de construction. Ce sont :

Table listing names and amounts: John Ross \$25,000, J. G. Ross \$25,000, Wm. Whitchell \$25,000, J. Connolly \$25,000, J. B. Renaud \$5,000, W. S. Hodgden \$25,000, Sir A. P. Caron \$2,500, E. Beaudet \$3,000, I. Thibault \$2,500, P. Vallée \$3,000.

Ces noms ont été donnés comme faisant partie des actionnaires du chemin de fer, c'est une erreur. Ces noms commencent à Ross et finissent à Vallée ne sont plus actionnaires du chemin de fer, mais de la compagnie en construction.

Cette liste a été faite exprès pour tromper les personnes intéressées, mais on ne voulait pas donner au gouvernement l'information qu'il voulait. On croyait que le gouvernement voulait savoir quelles étaient les personnes intéressées.

Vous avez fourni cette liste après avoir consulté les directeurs? R. Oui.

La compagnie de construction du chemin a-t-elle souscrit au fonds d'élection de Sir A. P. Caron? R. Non.

Une vive discussion s'engagea au sujet d'une question posée par M. Beemer à savoir si la compagnie du chemin de fer du lac St-Jean, sur promesse ou de toute autre manière, avait fait des avances d'argent, de 1882 à 1881, à Sir A. P. Caron, ou quelques-uns de ses amis, pour la Chambre des Communes au Canada.

Les juges Routhier et Tait décident unanimement que la question est légitime et que l'enquête ne doit pas être limitée.

La question suivante fut donc lue au témoin ainsi : Les compagnies ont-elles, par faveur, par ou par toute autre méthode, contribué au fonds électoral, ou avancé de l'argent à certaines personnes pour un tel fonds, afin de faire élire Sir A. P. Caron, ou pour assurer le triomphe des partisans de Sir A. P. Caron à la Chambre des Communes, durant la période plus haut mentionnée?

R. Non.

Q. N'est-il pas vrai que durant l'automne de 1882, peu de temps après les élections générales, la compagnie de construction a fourni la somme de \$10,000 à des membres de la compagnie pour être employés à des fins d'élections qui devaient se faire?

R. Non.

Q. Vous savez qu'il y avait à Québec un trésorier ayant en mains les fonds pour l'élection de Sir A. P. Caron et celles de ses membres de la compagnie? R. J'ignorais cela. J'ai vu seulement sur les journaux que l'honorable Thomas McGreevy était trésorier.

Q. N'avez-vous jamais eu de conversation avec Sir A. P. Caron relativement à certaine contribution d'argent pour la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie du chemin de fer, ou par la compagnie de Lumber, pour son élection ou pour celle de quelques-uns de ses partisans? R. Je ne me rappelle pas avoir eu de conversation avec Sir A. P. Caron.

LE CHOLERA

M. le Dr J. L. Desroches, rédacteur en chef du Journal d'Hygiène, l'opinion de ce médecin, qui a été en contact avec des cholériques, est que l'hygiène est la seule mesure préventive.

On demande un rapport touchant la construction de 36 milles, à partir de la jonction du chemin de fer du Nord jusqu'à Saint-Raymond.

SCŒUR RETROUVÉE

L'affaire Jordan ramène la joie dans une famille

Lowell, 31—L'affaire Borden dont il a été question dans les journaux de puis quelques semaines, a eu pour résultat la découverte d'une personne dont on n'avait pas entendu parler depuis longtemps.

Il paraît que le chef de police Hilliard, de Fall River, qui réside à Lowell, recevait, ces jours derniers, de son frère, une lettre lui annonçant qu'il venait de découvrir un membre de la famille, perdu depuis nombre d'années.

Il paraît qu'une de leurs sœurs nommée Clara s'est mariée en 1878, un peu avant que le chef de police viât s'établir à Fall River. Depuis ce temps on n'avait plus entendu parler.

Ces jours derniers, une lettre arriva au bureau du chef et après en avoir lu le contenu, celui-ci crut que la lettre était l'œuvre d'une folle.

Il la lut et bientôt, après certaines réflexions, il s'aperçut que la contrainte était vraie.

Cette lettre était signée Mme Clara Jackson, de Kansas City, Mo.

Cette femme disait qu'elle avait appris par la voie des journaux le nom de son frère Rufus B. Hilliard, en lisant les détails de l'affaire Borden.

Ceci lui rappela que jadis elle avait eu un frère du nom de Rufus B. Hilliard, mais qu'elle n'avait plus entendu parler depuis 1878.

Pas loin dans la lettre elle donna les noms d'autres membres de la famille et l'endroit où elle les avait quittés au moment de partir pour le Missouri.

Il n'y avait plus de doute, Mme Jackson était bien la sœur du chef de police dont la famille n'avait pas entendu parler depuis si longtemps.

M. Hilliard, de Fall River, répondit tout de suite à cette lettre si inattendue et en fit part à ses sœurs qui habitent Lowell et Lawrence, au Kansas.

Cette découverte a jeté un rayon de joie dans la famille Hilliard et il est probable que tous sont heureux de revoir cette sœur que depuis si longtemps n'avait donné aucun signe de vie.

Il n'y a rien de drôle d'accidents tout de même.

Il y avait plus de doute, Mme Jackson était bien la sœur du chef de police dont la famille n'avait pas entendu parler depuis si longtemps.

M. Hilliard, de Fall River, répondit tout de suite à cette lettre si inattendue et en fit part à ses sœurs qui habitent Lowell et Lawrence, au Kansas.

Cette découverte a jeté un rayon de joie dans la famille Hilliard et il est probable que tous sont heureux de revoir cette sœur que depuis si longtemps n'avait donné aucun signe de vie.

Il n'y a rien de drôle d'accidents tout de même.

Il y avait plus de doute, Mme Jackson était bien la sœur du chef de police dont la famille n'avait pas entendu parler depuis si longtemps.

M. Hilliard, de Fall River, répondit tout de suite à cette lettre si inattendue et en fit part à ses sœurs qui habitent Lowell et Lawrence, au Kansas.

Cette découverte a jeté un rayon de joie dans la famille Hilliard et il est probable que tous sont heureux de revoir cette sœur que depuis si longtemps n'avait donné aucun signe de vie.

Il n'y a rien de drôle d'accidents tout de même.

Il y avait plus de doute, Mme Jackson était bien la sœur du chef de police dont la famille n'avait pas entendu parler depuis si longtemps.

M. Hilliard, de Fall River, répondit tout de suite à cette lettre si inattendue et en fit part à ses sœurs qui habitent Lowell et Lawrence, au Kansas.

Cette découverte a jeté un rayon de joie dans la famille Hilliard et il est probable que tous sont heureux de revoir cette sœur que depuis si longtemps n'avait donné aucun signe de vie.

Il n'y a rien de drôle d'accidents tout de même.

Il y avait plus de doute, Mme Jackson était bien la sœur du chef de police dont la famille n'avait pas entendu parler depuis si longtemps.

M. Hilliard, de Fall River, répondit tout de suite à cette lettre si inattendue et en fit part à ses sœurs qui habitent Lowell et Lawrence, au Kansas.

d'un voyage au Canada un magnifique bouquet, une splendide chaise berçeuse et un album. M. J. B. Lacombe a la une magnifique adresse de circonstance.

Les cadeaux ont été présentés par Mlle Elise Robert, M. et Mme Héru remercièrent leurs amis qu'ils invitèrent à passer la soirée avec eux.

Il fut chanté, musique, etc., et tous s'absentèrent jusqu'à une heure avancée ne se quittant qu'après avoir promis de se rencontrer avant longtemps.

Berkmann reçoit sa sentence

Pittsburg, 20—Alexander Berkmann, l'anarchiste qui a tenté d'assassiner H. C. Frick, a subi son procès hier au matin. La cour criminelle devant le juge McClung, il a plaidé non-coupable aux différentes accusations d'assaut félonieux et batterie, etc. Il n'avait pas d'avocat pour le défendre et il préférait conduire sa propre cause.

H. C. Frick a été le premier témoin entendu. Il a raconté la visite de Berkmann au bureau avant l'assaut tenté d'assassiner ainsi que les détails de l'assaut. Les vêtements qu'il portait ce jour-là ont été produits. L'habit et les pantalons étaient tachés de sang et troués.

Après l'audition des autres témoins le juge McClung a déclaré à l'accusé qu'il avait quelque chose à dire. Berkmann a dit qu'il désirait avoir un interprète. Il a refusé d'être assermenté, et il produisit un pamphlet qu'il commença à lire, mais le juge lui dit: "Vous devez vous contenter de réciter les faits."

Berkmann a déclaré au juge qu'il n'avait qu'une seule chose à dire, c'est qu'il n'avait pas d'avocat et qu'il n'avait pas d'argent pour en avoir un. Le juge a dit qu'il n'avait pas d'argent pour en avoir un, mais qu'il n'avait pas d'argent pour en avoir un.

Les classes gouvernementales sont blâmables pour leur part. Elles appuient les ouvriers. J'appartiens à la classe de ceux qui ont été assassinés à Chicago. Le crime m'a porté à réfléchir et à protéger une revanche.

Après un discours de deux heures le juge McClung lui dit: "Vous devez terminer votre discours à l'heure." "Bien," dit Berkmann, "je puis prendre tout le temps nécessaire pour ma défense, et c'est mon intention de prendre tout le temps dont j'ai besoin."

Nous ne pouvons vous montrer que vous ne pouvez en imposer à cette cour," répondit le juge McClung.

Le jury a rapporté un verdict de coupable, et Berkman a été condamné à vingt-deux ans d'emprisonnement au pénitencier.

Pour les cors, les verrues, les oignons employez le **Wight's Corn & Wart Cure**. En vente chez les pharmaciens 25c la bouteille ou chez **J. H. Nault, Prop. 2449 rue Notre-Dame.**

Dr HORACE PEPIN, Dentiste, No 102 rue Saint-Laurent. Satisfaction garantie pour tous ouvrages tels que couronnes, dentiers (plombages), traitements des gencives—Dentiers améliorés, (nettoyés). Extraction sans douleur. 113-1 an

Faites usage de l'Extérminateur des Vers de "Mother Graves", ce remède sûr, agréable et efficace à détruire les vers. Rien ne l'égalé. Achetez- en une bouteille et emportez-la chez vous.

Toute demande pour mercerie sera immédiatement faite chez S. Carsley, rue Notre-Dame.

COÛRSE POUR SAUVER UNE VIE—Un journal de George fait le récit de l'héroïsme de John Pott er un garçon de 10 ans qui a fait à cheval une course de 12 milles à Macon pour chercher un médicament pour sa mère, qui se mourait de tranchées de crampes et de coliques.

Il n'y a pas un meilleur médicament, un bon pharmacien donna à l'enfant une bouteille de médecine lui enjoignant de retourner à la hâte à la maison. Le brave garçon se rendit chez lui, administra le remède, puis perdit connaissance, épuisé qu'il était. Le remède a guéri la femme, et l'enfant est revenu. Il n'est pas besoin de dire que le remède était le "Perry Davis Pain Killer", qui ne manque jamais de guérir les dérangements de l'estomac. 25 cts la nouvelle grande bouteille.

J. H. Earl, de West Shefford, P. Q., écrit: "Durant plusieurs années j'ai souffert de la maladie du Foie et j'ai fait usage de différents remèdes sans aucun résultat notable. Mais dès que je fis l'usage de "l'Huile Électrique de Dr Thomas" je me sentis immédiatement soulagé et je dois vous dire que c'est toujours avec succès que je m'en sers. Personne ne devrait s'en passer. J'en ai fait aussi l'usage pour mon cheval blessé. Ce remède l'a guéri très bien, c'est pourquoi je le considère aussi efficace pour les animaux."

Mgr Beavan

Holyoke, 21—Mgr Beavan ira faire sa retraite au séminaire de Montréal, du 6 au 16 octobre, pour se préparer à la cérémonie du sacre.

Il a été décidé que Mgr Michaud, de Burlington, assistera l'archevêque Williams, le 18 octobre.

Mgr Beavan a adressé à tous les prêtres de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle, entre autres choses, il recommande la célébration du quarantième anniversaire de l'Amérique par Colamb.

Nouveau club démocratique

North Adams, 21—Nos compatriotes ont été réunis, le 15 courant, dans la salle du club dramatique "Garden-Fruit", et ont organisé un club dont le bureau est composé comme suit:

Président, M. J. Grandchamp; vice-président, M. Jean Gagnon; secrétaire, M. S. Gendron; directeurs, M. S. Grégoire, M. Morin, A. N. Gélinas; comités, L. Y. Barbeau, Édouard Bédiveau, J. Y. Barbeau, Alfred Trayon, Thomas Gélinas E. Sabinier, Charles Tétien.

Le club compte déjà 200 membres. Prochainement il fera la levée d'un drapeau dans la rue Eagle.

Mouvement des nègres dans l'Arkansas

Little Rock, Ark., 20—On rapporte qu'il y a un soulèvement général des nègres dans le township Campagnolle, comté Calhoun. Les nègres sont mécontents de la nouvelle loi électorale et menacent d'exterminer toute la population blanche du township, hommes, femmes et enfants. Le Cap James, un citoyen âgé et respectable, s'est rendu à une réunion de nègres, samedi soir, et a essayé de les pacifier. Il fut suivi une bataille générale. Le Cap James a été blessé à la jambe par une balle, et quatre nègres ont été tués et plusieurs blessés. On s'attend à de nouveaux troubles.

Témoignage d'estime

Lowell, 21—Hier soir, une cinquantaine d'amis de M. et de Mme Gilbert Héru, du No 81 rue Salem, sont réunis à leur résidence et ont présenté à Mme Héru à l'occasion de son retour

DEPASSANT TOUT PRECEDENT

An delà d'un quart de millions distribués



Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature pour des fins de déduction et de charité, et ses franchises déclarées être parties de la présente Constitution de l'Etat en 1878, par un vote populaire écrasant.

LES GRANDS TIRAGES EXTRAORDINAIRES ont lieu SEMAINE par SEMAINE, le 1er et le 15 de chaque mois, et les GRANDS TIRAGES SIMPLES ont lieu mensuellement, les dix autres mois de l'année. Ces tirages ont lieu en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans, La.

RENOMMÉE DEPUIS VINGT ANS POUR L'INTÉGRITÉ DE SES TIRAGES ET SA DÉMÉRITÉ DE PAYER LES PRIX

"Nous certifions par la présente que nous surveillons les arrangements faits pour les tirages mensuels semi-annuels de la Cie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons et contrôlons personnellement les tirages nous-mêmes et que le tout est conduit avec honnêteté, franchise et bonne foi pour tous les tirages, nous certifions, sous la Cie à se servir de ce certificat, avec des fac-simile de nos signatures attachés dans ses annonces."

Notis, les sous-signés, Banquiers et Banquiers, patrons tous les prix gagnés aux Loteries de l'Etat de la Louisiane qui seront présentés à nos caisses.

R. M. WALMSLEY, Pres. Louisiana National Bank. P. L. LANEY, Pres. State National Bank. A. B. LUDWIG, Pres. Union National Bank. C. H. KOLIN, Pres. Union National Bank.

Le Tirage Mensuel de \$5 aura lieu à l'ACADEMIE DE MUSIQUE NOUVELLE-ORLEANS MARDI le 11 OCTOBRE, 1892

Prix capital - \$75,000 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES PRIX

1 PRIX DE \$75,000 est. \$75,000 2 PRIX DE 20,000 est. 20,000 3 PRIX DE 10,000 est. 10,000 4 PRIX DE 5,000 est. 5,000 5 PRIX DE 2,500 est. 2,500 6 PRIX DE 1,000 est. 1,000 7 PRIX DE 500 est. 500 8 PRIX DE 250 est. 250 9 PRIX DE 100 est. 100 10 PRIX DE 50 est. 50 11 PRIX DE 25 est. 25 12 PRIX DE 10 est. 10 13 PRIX DE 5 est. 5 14 PRIX DE 2 est. 2 15 PRIX DE 1 est. 1

PRIX APPROXIMATIFS

100 PRIX DE \$100 sont. \$10,000 100 do 50 sont. 5,000 100 do 25 sont. 2,500 100 do 10 sont. 1,000 100 do 5 sont. 500 100 do 2 sont. 250 100 do 1 sont. 100 500 prix de \$20 sont. \$10,000 500 prix de \$10 sont. 5,000 500 prix de \$5 sont. 2,500 500 prix de \$2 sont. 1,000 500 prix de \$1 sont. 500

3,434 prix se montent à \$365,460

PRIX DES BILLETS

Billet complet à \$5 chaque, deux cinquièmes \$2, un cinquième \$1, un dixième 60c, un vingtième 30c

Pour les Clubs, 11 billets complet ou équivalent en fraction pour \$30.

Prix spécial pour les agents. Agents demandés partout. IMPORTANT.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais de commission pas moins de cinq dollars.

et nous paierons toutes les charges et nous paierons d'avance les Charges de l'Express pour BILLETS et LISTES. Écrivez-nous aux adresses ci-dessous.

Adresse: PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La. Donnez l'adresse complète et signez lisiblement.

Le congrès ayant récemment adopté des lois prohibant l'usage des machines à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies de l'Express en représentant les correspondants en envoyant des Listes de Prix.

Les Listes de Prix complètes seront envoyées sur demande à tous les agents, sans aucune charge tirage en quantité quelconque par l'Express FRANCO DE PORT.

ATTENTION—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de la Louisiane qui fait partie de la constitution de l'Etat est en vigueur et nous paierons toutes les charges et nous paierons d'avance les Charges de l'Express pour BILLETS et LISTES. Écrivez-nous aux adresses ci-dessous.

Adresse: PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La. Donnez l'adresse complète et signez lisiblement.

Le congrès ayant récemment adopté des lois prohibant l'usage des machines à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies de l'Express en représentant les correspondants en envoyant des Listes de Prix.

LES PILULES DE BRISTOL. POUR LES TUMEURS, ENFLURES, ULCÈRES, SCROFULES, RHUMATISME, DÉBILITÉ NERVEUSE, OU TOUTE MALADIE QUI IMPURETÉ DU SANG. PRENDRE TOUJOURS. JALSEPAREILLE. BRISTOL. \$6.50



LE CANAPE CORBETT LES SURPASSE TOUS

Tous les articles vendus pendant la semaine de l'Exposition, seront délivrés gratuitement à aucune gare entre Toronto et Halifax.

FEE & MARTIN MAGASIN DE MEUBLES PALAIS 357 A 361 RUE SAINT-JACQUES

AGENCE COMMERCIALE L'UNION DU CREDIT A. BERTIN & CIE

Collection par contrat d'abonnement depuis 50 ans, par mois, donnant droit à des avances sur comptes remis.

COLLECTION de factures, mémoires, comptes, billets, etc., etc., sous commission de 15 à 20 pour cent pour tous frais. (Conditions spéciales pour le commerce de gros.) AVANCES de 30 à 50 pour cent sur le montant des bons et chèques en collection. ESCOMPTÉ de 25 à 30 pour cent sur le montant de commerce ou billets promissaires, sous toutes signatures.

PRETS sur marchandises, valeurs, immeubles, titres, etc. ACHAT de marchandises en solde, créances, vieux stock, etc., etc.

L'Agence se charge de régler et vérifier de compte, liquidation de son A. de fait, de succession; convention de crocheter en vue d'arrangement; correspondance, démar ches, rédaction d'actes sous seing privé, travaux d'écriture et de comptabilité à prix raisonnables. Téléphone 724. 441, LaSalle, Montréal.

Renseignements Commerciaux Gratuits pour nos clients.

PACIFIQUE CANADIEN EXCURSIONS DE TERRE L'OUËST CANADIEN

Des billets d'excursion pour tout le voyage seront délivrés à toutes les gares du Canada Atlantique, du Grand Tronc et du Pacifique Canadien, de Montréal à Onaping, inclusivement, au prix de \$10 par personne, en première classe, pour aller et retour, dans les trains de nuit, à Saint-Martin, dans Ontario et Québec, aux taux ci-dessous:

Deloraine.....\$25 Moose Jaw.....\$30 Noyah.....\$25 Yorkton.....\$30 Oxbow.....\$25 Pelly.....\$30 Hinchinbrook.....\$25 Calgary.....\$30 Moosehead.....\$25 Edmonton.....\$30 Regina.....\$25

BILLETS DÉLIVRÉS LE 27 Sept. bons pour revenir jusqu'au 6 Nov. 1892 4 Oct. 13 N V 1892

Pour informations, s'adresser à l'agent quel agent des chemins de fer ci-haut nommés. Bureaux des billets de la Pacifique Canadien, à Montréal.

266 RUE SAINT-JACQUES. Coln de la rue McGill et aux gares C. P. R. A. DEMERS. C. BRUNET. Faisant affaires sous le nom de DRAPEAU SAVIGNAC & CIE

140 rue St Laurent, Montréal. Les blanchisseurs, Plombiers, Couvresseurs et Poiseurs d'Appareils de chauffage.

Assortiment très varié et complet d'Appareils de chauffage, Couteillers, Lampes, Gazeliers, Brackets, Globes, etc., à des prix très-moindres.

Je rechargé de tout ouvrage, (tel que Confectionner en acier, en Fer-blanc, en Bois galvanisé, et toutes espèces de réparations à des prix très-moindres. Spécialité pour la pose et le réglage des fourneaux à feu chaud, à vapeur, haute et basse pression, des Fourneaux à feu chaud et des Fourneaux à feu chaud et à feu chaud.

Pour malgrir en 30 jours sans nuire à votre santé. Portez pendant la nuit la CEINTURE ÉLECTRIQUE PLASTIQUE, elle supprime tout excès de chaleur. Ce système diminue toutes les parties du corps envahies par la graisse.

Pour tout renseignement, adressez-vous à M. Ad. KÉVIN, No 112 rue Fortaria, qui enverra gratis et franco, la manière à toute personne qui en fera la demande. 20-Jan

LE CAPITAINE BELLE - HUMEUR

Cinq heures après leur départ de Nantes, au moment même où le baron de Saligny constatait l'évasion de son prisonnier, Raoul et Yvon traversaient le Poulguen et se dirigeaient vers le château de Penhoël. Enfin la chaise du poste s'arrêta. Raoul en descendit et pénétra dans la chaise, après avoir recommandé à ses matelots de l'avertir à la moindre alarme.

Il éprouvait une émotion indescriptible à la vue de ce vieux manoir qui éveillaient en son cœur tant de souvenirs. A son grand étonnement, Pierre Maroët n'était pas venu au devant de lui.

Raoul atteignait déjà le seuil du château, lorsque la mère d'Yvon lui apparut, pâle, les yeux brûlants d'insomnie et rougis par les larmes.

—Qu'avez-vous, mère? demanda Yvon. Quel malheur vous a frappée? —Rassure-toi, mon enfant, répondit la bonne femme, qui essaya d'ébaucher un sourire; aucun malheur n'est encore venu nous frapper; mais il en est un qui nous menace, le plus grand, le plus terrible, le plus affreux de tous.

—Au nom du ciel! mère, de quel malheur voulez-vous parler? Est-ce que mon père...? —Yvon n'osa pas achever la phrase qu'il venait de commencer; il écarta doucement sa mère et pénétra dans la chambre habitée par Pierre Maroët. Raoul le suivit.

Un tri-te spectacle s'offrit à leurs yeux. Dans un de ces immenses lits tels qu'on en voit encore en Bretagne, Pierre Maroët était couché; ses yeux brillaient d'un éclat fiévreux qui contrastait avec l'immobilité du malade.

Pourtant, lorsqu'il vit entrer Yvon, un sourire joyeux vint déborder sur ses lèvres; puis, quand il reconnut Raoul, le vieux serviteur parut faire un violent effort pour se relever. Celui-ci s'en aperçut, et se précipitant au chevet du malade, il le força doucement à rester couché et le maintint sans peine sur les oreillers.

Raoul interrogea alors la femme de Pierre sur cette maladie dont son mari avait été subitement atteint; mais que pouvait dire la pauvre femme, sinon que la fièvre s'était emparée de Pierre, et que le médecin du bourg de Batz l'avait déclarée morte le 7. Depuis six jours environ que le patient gisait étendu sur son lit, il venait seulement, une heure avant, de reprendre connaissance.

Pierre Maroët parut en effet soulagé quand il aperçut Raoul et Yvon. —Te voilà, mon fils! dit-il d'une voix si faible qu'à peine on pouvait l'entendre. Ils t'ont donc relâché aussi? —Non, mon père; c'est à M. Raoul que je dois la liberté, moi qui déjà lui devais la vie.

—Lui... toujours lui?... murmura Pierre. —Taisez-vous! fit Raoul en lui posant doucement la main sur la bouche; ne vous fatiguez pas inutilement. Soignez-vous, et vivez! Je vous laisse Yvon, dont je n'ai plus besoin, et s'il faut qu'il reste quelques jours auprès de vous, je lui permets volontiers.

—C'est inutile, répondit Pierre. Je vais mourir, je le sens; mais du moins je remercie le ciel qui me permet de rendre le dernier soupir entouré de tous ceux qui me sont chers. Tu as été soumis et dévoué, Yvon; tu as été bon fils; tu as aimé et respecté ton père; tu as fidèlement servi M. le chevalier, notre maître; je suis content de toi! Et vous, monsieur Raoul, vous que rien n'oblige à étendre jusqu'à nous vos bontés infinies, avez sauvé d'Yvon la vie et la liberté; vous avez assuré à d'humbles pêcheurs le bien-être et presque l'aisance; vous nous avez protégés, soutenus, enrichis; soyez béni!

En disant ces mots, Pierre Maroët s'était redressé lentement; sa joue s'était empourprée; son ciel était limpide, sa voix ferme; un sourire divin rayonnait sur ses traits. Mais comme si les dernières paroles qu'il venait de prononcer devaient couronner dignement sa longue vie de probité, de dévouement et d'abnégation, il poussa un profond soupir et re tomba inanimé sur son lit.

Yvon se pencha vers lui, en proie à la plus vive anxiété. —Mort! s'écria-t-il en se laissant tomber à genoux devant son cadavre; il est mort!

Raoul, qui des devoirs impérieux rappelaient à bord de l'Adulcieux, remit silencieusement à Yvon la lettre destinée à Jean Talec, et sans chercher à consoler une douleur insupportable, il s'éloigna précipitamment. Sur un signe de leur capitaine, les quatre matelots remontèrent en voiture avec lui. Trois heures après, ils arrivaient à Quiberon. Il était quatre heures du soir; la nuit commençait à tomber.

Bien qu'un vent terrible se fût élevé, le capitaine Belle-Humeur voulut à tout prix se faire conduire à Belle-Ile; mais en dépit de l'énorme récompense qu'il offrait, pas une barque n'osait quitter Quiberon pour affronter cette mer furieuse qui se dressait, houleuse et menaçante, à l'horizon. Sans hésiter un instant, il acheta et paya sur le champ la première barque convenable qu'il trouva.

C'était une embarcation pontée qui jaugeait environ quinze tonneaux. Les matelots saisirent les manœuvres, après avoir pris deux ris dans les voiles; le capitaine s'empara de la barre, et la barque s'éloigna. Il y avait une heure à peine que cette barque avait disparu, lorsqu'un enseigne de vaisseau se présenta sur le petit port de Quiberon. Il était porteur d'un ordre du roi requérant à son profit tels hommes qu'il lui plairait commander.

Ce fut un bateau pilote que choisit l'enseigne; il y monta précipitamment et apprit qu'une heure auparavant cinq hommes venaient de prendre la mer.

—C'est lui! s'écria l'enseigne. Ah! si je pouvais arriver à temps! A Belle-Ile! ordonna-t-il.

A son tour le bateau pilote s'éloigna, laissant les curieux fort intrigués. Pendant ce temps, grâce à sa connaissance approfondie de ces parages, Belle-Humeur se dirigeait d'une main habile au milieu des flots tumultueux qui balayaient à chaque instant le pont de l'embarcation. Les matelots, obligés de se cramponner après les haubans pour ne pas être enlevés par les lames, interrogeaient d'un œil inquiet la figure impassible de leur capitaine.

Enfin l'on vit se dresser, à peu de distance, les côtes de Belle-Ile. Le crépuscule commençait à noyer mer, terre et ciel dans une teinte uniforme. Pourtant le capitaine avisa une crique abritée entre deux rochers et donnant accès sur la falaise. Il se dirigea de ce côté; mais la mer était si mauvaise et ballottait si furieusement la barque, que l'accès était difficile, pour ne pas dire impossible. En effet, l'embarcation avait touché cinq ou six fois déjà, lorsque, soulevée par une lame monstrueuse, elle retomba lourdement, et se brisa sur les rochers. Heureusement, on n'était guère qu'à dix brasses du rivage. La barque fut perdue; mais le capitaine et les matelots en furent quittes pour un bain forcé et tout à fait hors de saison.

—En avant! cria Raoul. —Eprouvant aussitôt le besoin de se réchauffer, les matelots s'élançèrent sur les traces de leur capitaine, et, après deux heures de marche forcée, ils arrivèrent de l'autre côté de l'île. Il ne s'agissait plus que de trouver l'endroit où était mouillé l'Adulcieux et le canot qui, depuis son absence, attendait à terre le capitaine Belle-Humeur. Mais le brouillard était si épais, qu'il était impossible de distinguer les objets à plus de vingt pas. Tout à coup, un cri d'alarme retentit dans le silence de la nuit.

—Qui va là? fit une voix sonore. —Doyens, répondit Raoul. —C'est vous, capitaine? demanda la voix. Arrivez; on vous attend avec impatience à bord.

Raoul s'avança et consulta sa montre: il était deux heures du matin. —Mettez le canot à la mer, et partons! ordonna-t-il.

Le vent s'était un peu calmé; le brouillard se dissipait lentement; les nuages fuyaient rapidement; quelques étoiles brillaient déjà, et la lune éclairait l'horizon de ses rayons argentés. On commençait à distinguer au large la mâture de l'Adulcieux. Le canot était paré, et le capitaine allait s'embarquer, lorsqu'il imposa brusquement silence à la joie bruyante de ses matelots.

Alors, immobile et le cou tendu, il prêt l'oreille. Chacun sait avec quelle incroyable lucidité on perçoit pendant la nuit les plus faibles bruits, les sons les plus éloignés. Il sembla au capitaine que la terre tremblait et résonnait, sourdement ébranlée par un mouvement régulier. Ce bruit se rapprochait lentement et toujours sur une cadence uniforme.

—C'est une ronde de douaniers! fit observer Collet qui, comme ses camarades, avait écouté avec la plus grande attention.

(A continuer)

